



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

La consigne:

*un système primordial dans le développement durable
de l'industrie de la bière au Québec*





L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

LES BRASSEURS

L'ABQ

L'Association des brasseurs du Québec (ABQ) représente les grands brasseurs du Québec depuis 1943. Elle fait la promotion des intérêts de ses membres auprès des instances gouvernementales et des parties prenantes de l'industrie, en plus d'offrir à ses membres et aux autres brasseurs une table de concertation sur les sujets qui les touchent comme industrie.

L'ABQ est un témoin privilégié de l'évolution spectaculaire du monde brassicole. Aujourd'hui, l'ABQ compte deux membres, soit la **Brasserie Labatt** et **Molson Coors**, les deux plus importants brasseurs du Québec.

Grâce à la variété de leurs portefeuilles de marques, les membres de l'ABQ comptent pour environ **90 % des ventes** de bière au Québec, et environ **93% de la production** brassicole québécoise.



**L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC**

LES BRASSEURS



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

LES BRASSEURS

L'ÉCONOMIE

- La valeur des ventes de bière au Québec en 2010 totalisait **2,547 milliards de dollars**.
- On estime à plus de **4 milliards de dollars par an** la contribution au PIB de l'industrie et des secteurs connexes. Cela représente environ **1,5% du PIB québécois**.
- À elle seule, la taxe spécifique sur la bière versée par les brasseurs sur leurs volumes de production procure plus de **415 millions de dollars par année** aux gouvernements provincial et fédéral, dont quelque **230 millions de dollars** au gouvernement du Québec.
- La taxe de vente du Québec (TVQ) prélevée sur la bière génère pour sa part des revenus annuels de près de **200 millions de dollars**.
- Les taxes versées par La Brasserie Labatt et Molson Coors à la Ville de Montréal s'élèvent chaque année à environ **8 millions de dollars**.
- En 2012, les activités liées à la chaîne de valeur de l'industrie procureront à l'État québécois des revenus de l'ordre de **430 millions de dollars**.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

LES BRASSEURS

LE BÉNÉFICE SOCIAL

L'industrie brassicole au Québec s'est développée de pair avec la collectivité québécoise. Aujourd'hui, elle en est un facteur de fierté et de prospérité, tant par sa force que par la diversité de sa production.

- **6 705 emplois directs** de qualité, dont la grande majorité sont syndiqués.
- Avec **une rémunération moyenne par employé évaluée à 66 610 \$** l'industrie fournit des emplois dont le niveau salarial se situe à près du double du revenu moyen au Québec.
- Plus de **50 000 emplois indirects** dans les secteurs de la vente et de la restauration, ainsi que dans la fabrication des contenants dont une grande partie sont produits au Québec.
- Les dons et commandites des brasseurs soutiennent des centaines d'événements culturels et sportifs à travers le Québec.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

LES BRASSEURS

L'ENVIRONNEMENT – L'EAU

Ingrédient essentiel à la fabrication de la bière, l'eau est une ressource importante pour les brasseurs.

En usine, environ **75% à 80% de l'eau utilisée est dédiée au lavage** des bouteilles à remplissages multiples. Cette eau est ensuite retournée à la source après avoir été traitée pour répondre aux normes en vigueur.

Au cours des dix dernières années, les grands brasseurs ont accru l'efficacité de leurs procédés et utilisent à présent **environ 60% moins d'eau** que par le passé.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

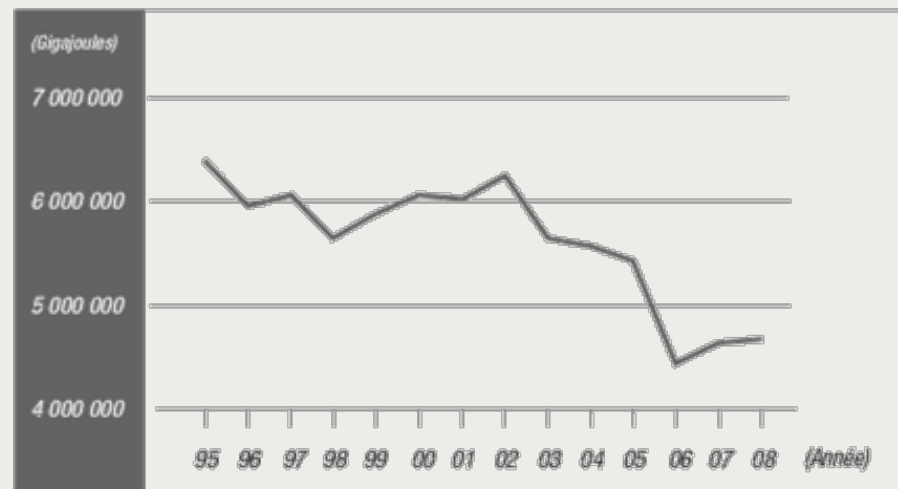
LES BRASSEURS

L'ENVIRONNEMENT – L'ÉNERGIE

Les membres de l'ABQ participent au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), un partenariat volontaire établi entre les grands brasseurs et le gouvernement du Canada dans le but d'améliorer la performance énergétique de la production industrielle au pays.

Ces efforts touchent tous les aspects de la consommation d'énergie, tant en ce qui a trait aux procédés de brassage qu'à la consommation d'électricité dans les bâtiments ou à celle du carburant utilisé pour la distribution des produits.

Consommation énergétique annuelle de l'industrie brassicole canadienne, 1995-2008



Source: Statistique Canada



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

LES BRASSEURS

L'ENVIRONNEMENT – LA RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS

LA CONSIGNE

Un défi important, propre au Québec, est celui de la récupération des quelque 1,2 milliard de contenants de bière distribué au Québec. Ce défi est décuplé par l'incertitude entourant la pérennité du système public de consignation des contenants à remplissage unique.

Les systèmes de consignes privé et public maintenus par les brasseurs depuis des décennies, sans injection de fonds publics, se sont révélés le plus puissant outil de récupération des contenants mis à la disposition des Québécois.

Dans sa dernière Politique de gestion des matières résiduelles, le gouvernement du Québec mentionne la possibilité de réduire l'envergure du système dans sa forme actuelle afin d'en intégrer une partie au système de la collecte sélective.



**L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC**

LA CONSIGNE



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

Cycle de la bouteille à remplissages multiples

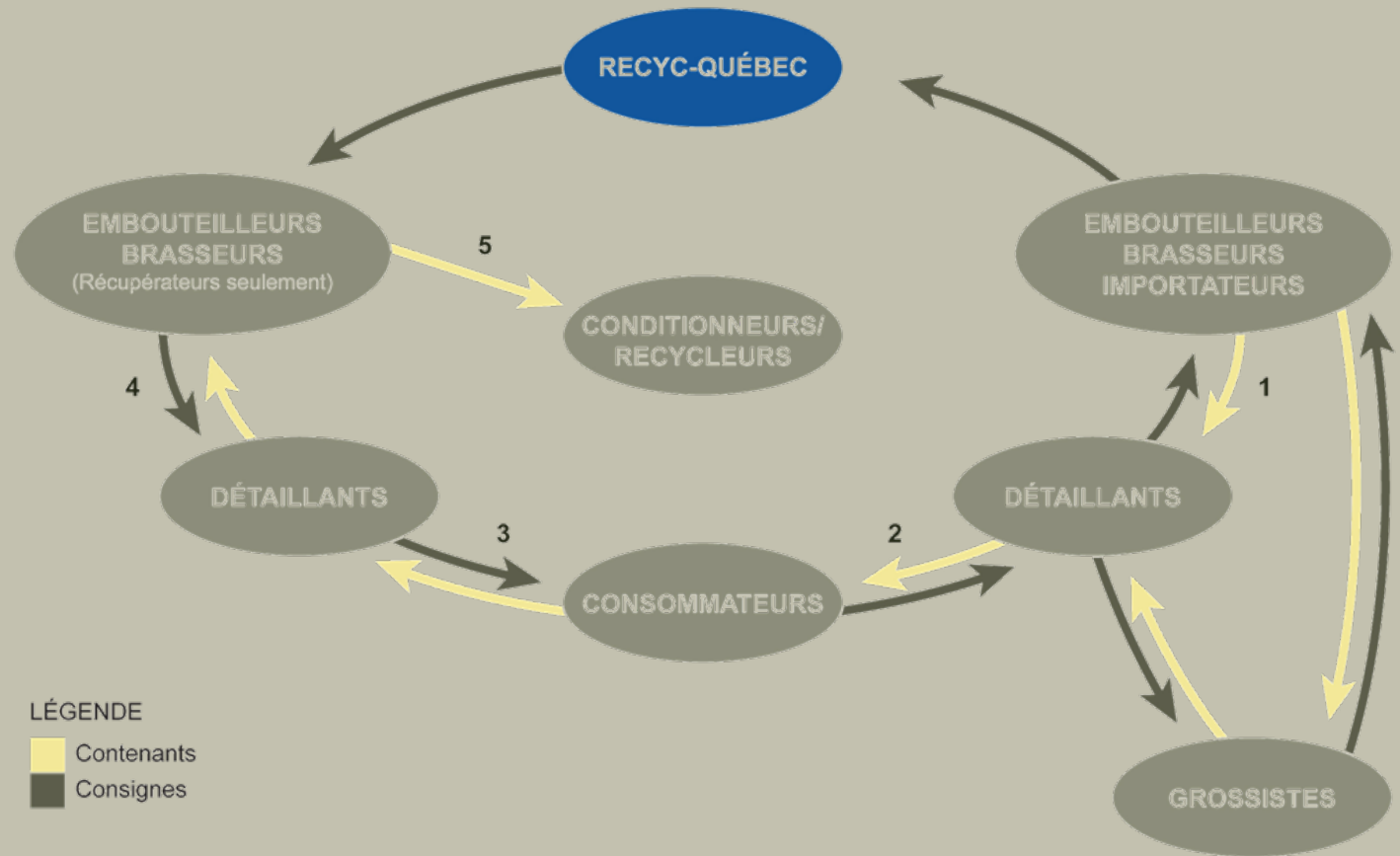


LE SYSTÈME DE CONSIGNE PRIVÉ

Au Québec, l'industrie brassicole met chaque année en marché environ 1 milliard de contenants de bière. De ce nombre, plus de 80 % sont des bouteilles de verre standard consignées à 0,10 \$, lavées et réutilisées par les brasseurs. Grâce au programme de consigne privée, environ 98 % des bouteilles à remplissages multiples sont récupérées et réutilisées et cela, jusqu'à une quinzaine de fois chacune avant d'être recyclées.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



LE SYSTÈME DE CONSIGNE PUBLIC

Une consigne publique permet aussi de récupérer globalement plus de 850 millions de cannettes et bouteilles à remplissage unique et de les acheminer directement chez les recycleurs. Si l'on considère seulement les contenants de bière, il s'agit d'environ 350 millions de cannettes et bouteilles à usage unique. Ce système permet d'atteindre des taux de récupération enviables, qui avoisinent les 72 % en nombre de contenants et dépasse 78% en poids.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



LES ACTEURS PRINCIPAUX DU SYSTÈME DE CONSIGNE

LES BRASSEURS

Dans l'esprit du principe de responsabilité élargie des producteurs, les brasseurs opèrent les systèmes privé et public de consigne, en plus d'assurer l'entière administration de la consigne privée. De plus, ils versent des primes aux détaillants pour la manutention des contenants, et absorbent les déficits des systèmes lorsque ceux-ci ne s'autofinancent plus.

LES CONSOMMATEURS

Les consommateurs paient une consigne sur les contenants qu'ils récupèrent après les avoir rapportés. Comme le veut le principe de pollueur-payeur, les montants non remboursés aux consommateurs qui ne ramènent pas leurs contenants servent à financer le système de consigne, son opération, son administration et ses communications. Le citoyen qui pose le bon geste ne supporte aucun coût lié aux systèmes de consigne.

LES DÉTAILLANTS

Les détaillants sont le point de retour des contenants et constituent donc un point névralgique du système. À chaque année ceux-ci recueillent environ 1 milliard de contenants de bière. Dans le cadre de cette action, les brasseurs versent une prime d'encouragement de 1¢ par CRM et 2¢ par CRU recueillis. Au total, en 2012, on peut prévoir qu'environ 17 millions de dollars seront versés aux détaillants pour leur rôle dans le système de consigne.

RECYC-QUÉBEC

Recyc-Québec assure l'administration de la consigne publique et la vérification des résultats du système. La performance de la consigne est basée sur des données unitaires vérifiables qui permettent une traçabilité des contenants et des interventions précises dans les zones d'amélioration du système.

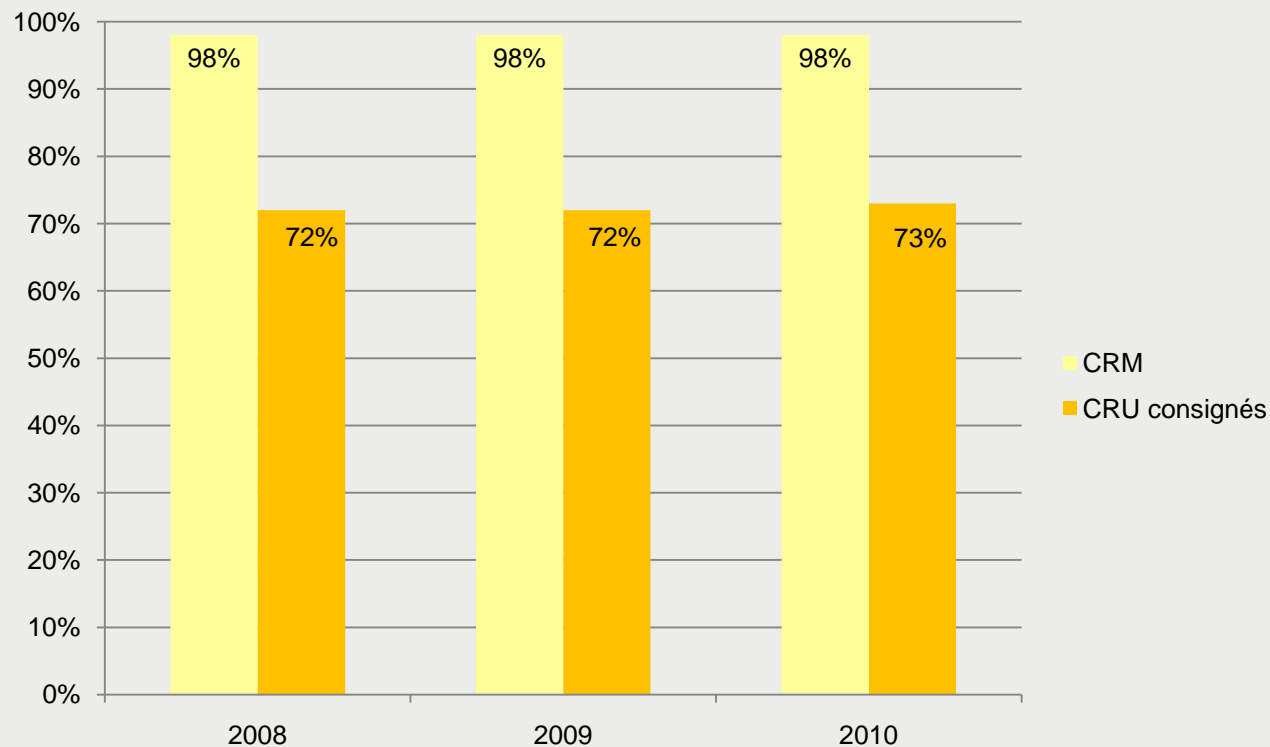


L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



LA CONSIGNE

LES TAUX DE RÉCUPÉRATION EN TONNAGE



Source: Recyc-Québec

Pour 300 millions de canettes de bière mises en marché au Québec, une réduction de 20% dans le taux de récupération se traduit par 60 millions de canettes abandonnées.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



LA CONSIGNE

Taux de récupération par contenant de bière et de boissons gazeuses, 2011

Contenant	Taux de récupération global ¹
Canettes à 5¢	65,7 %
Bouteilles de verre à 10¢	83,7 %
Canettes à 20¢	92,4%
Bouteilles de verre à 20¢	81,7 %

Source: Recyc-Québec

1 En nombre de contenants.

Le système permet une traçabilité détaillée de la récupération des contenants en termes réels, sur une base géographique précise.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



LA CONSIGNE

LA MATIÈRE RÉCUPÉRÉE

Tonnes de matières récupérées en 2010	
Verre	308 122 ¹
Métal	10 691
Plastique	7 882
Fibres	N/A
Total	326 695

1 Inclut les CRM (282 025 tonnes) et les CRU (26 097 tonnes) en verre.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



LA CONSIGNE

LA VALEUR DE LA MATIÈRE

Valeur des matières obtenues par la consigne en 2010 en dollars canadiens par tonne

Verre	13,93 \$
Aluminium	1 739,09 \$
PÉT	662,89 \$

Source: Recyc-Québec



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



LA CONSIGNE

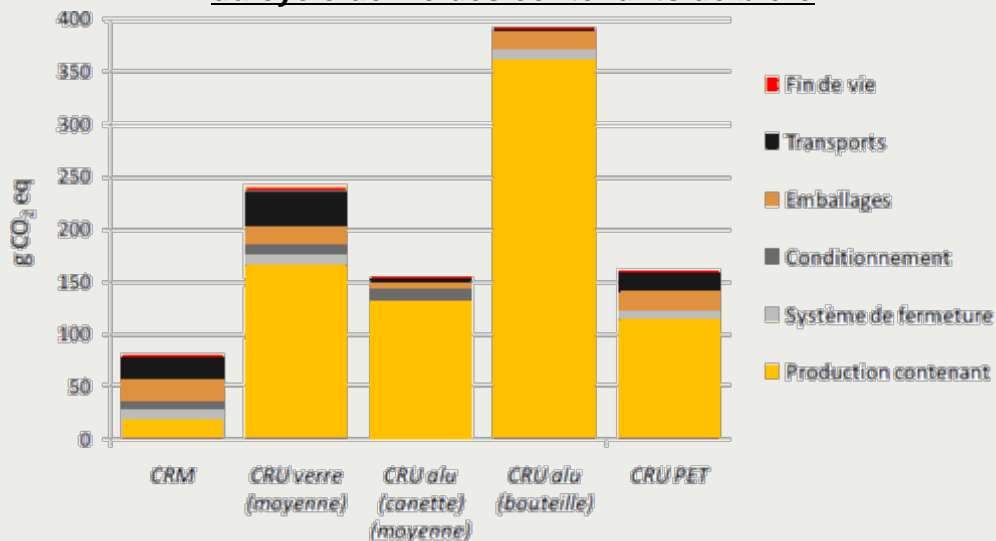
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lorsqu'on se penche sur l'analyse de cycle de vie de chacun des types de contenants utilisés dans l'industrie de la bière, on constate que les CRM sont ceux qui ont le moins d'impacts sur les changements climatiques, notamment du fait de leur réutilisation qui permet une réduction des besoins en matières premières et en énergie.

D'ailleurs, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIEC), une organisation créée en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), inclut le système de consigne dans la liste de mesures à adopter pour limiter les émissions de GES¹.

¹ IPCC Third Assessment Report, Working Group III: Mitigation, 6.1.2 Types of Policies, Measures, and Instruments

Contribution aux dommages sur les changements climatiques par étape du cycle de vie des contenants de bière



Source: Analyse de cycle de vie des contenants de bière au Québec, Recyc-Québec, 2010



**L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC**

L'ÉQUILIBRE DE MARCHÉ



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



LA CONSIGNE

LA SENSIBILITÉ AUX PRIX

Dans le secteur de la vente au détail, le consommateur est très sensible aux différences de prix entre un même produit de deux marques différentes ou de deux formats différents.

- Bien que la consigne ne soit pas un coût pour le consommateur, puisque celle-ci est remboursable, l'absence de consigne sur des contenants différents du même produit pourrait vraisemblablement transférer des volumes vers le contenant perçu comme le moins cher au moment de l'achat.
- Sur une caisse de 24 bouteilles avec consigne comparativement à un ensemble de 24 canettes sans consigne, une différence de 2,40\$ peut équivaloir à plus de 10% de la valeur du produit.
- La bière est couramment utilisée comme produit d'appel par les détaillants. Un produit d'appel est un produit sur lequel est pratiqué un prix artificiellement bas pour attirer les consommateurs dans un point de vente. Dans ce type de stratégie, une différence de 10% est considérée très importante.



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

LA VALEUR DES CONSIGNES

Type de contenant	Valeur de la consigne	Pour 24 contenants	Différentiel si abolition de la consigne sur les CRU (24 contenants)
Bouteilles à RM de 341 ml	10¢	2,40\$	2,40\$
Bouteilles à RU de 450 ml ou moins	10¢	2,40\$	0\$
Bouteilles à RM de plus de 450 ml	20¢	4,80\$	4,80\$
Canettes de plus de 450 ml	20¢	4,80\$	0\$
Canettes de 450 ml ou moins	5¢	1,20\$	0\$

Dans le cas d'une abolition de la consigne sur les contenants à remplissage unique de bière, le montant à défrayer au moment de l'achat (avant retour) pour un ensemble de 24 contenants de bière en CRM serait de 2,40\$ de plus pour le format de 341 ml et de 4,80\$ de plus pour un format supérieur à 450 ml.



**L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC**

LA CONCLUSION



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC

LES POINTS FORTS DE LA CONSIGNE

- ✓ Elle est un outil puissant de **réduction, réutilisation et recyclage** des matières résiduelles;
- ✓ Elle correspond précisément aux principes de **responsabilité élargie des producteurs** et de **pollueur-payeur**;
- ✓ Elle permet d'atteindre des **taux de récupération** inégalés;
- ✓ Elle permet une **traçabilité détaillée** de la récupération des contenants;
- ✓ Par son tri à la source, elle offre une **qualité de la matière** optimale qui permet un meilleur recyclage;
- ✓ Les matières étant d'excellente qualité, elles ont une **très grande valeur** sur le marché des matières recyclables;
- ✓ Étant **autofinancée**, elle ne coûte rien aux contribuables et invite les consommateurs à poser le bon geste environnemental;
- ✓ Elle crée et maintient de **nombreux emplois de qualité**;
- ✓ Elle permet à toute une **économie parallèle** d'améliorer le sort de personnes vulnérables et de groupes sociaux.